

CALENDRIER DU SÉNAT (consulté le 10 juillet 2025)

Du 1^{er} au 23 septembre 2025

Poursuite des auditions par la **commission des affaires sociales**, relatives à la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs ([n° 662, 2024-2025](#)) et proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au droit à l'aide à mourir ([n° 661, 2024-2025](#))

Du 24 septembre au 2 octobre 2025

Examen, article par article, par la **commission des affaires sociales**, de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs ([n° 662, 2024-2025](#)) et proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au droit à l'aide à mourir ([n° 661, 2024-2025](#))

Mardi 7 octobre 2025, dans l'hémicycle

À 14 h 30 et le soir

Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs ([n° 662, 2024-2025](#)) et proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au droit à l'aide à mourir ([n° 661, 2024-2025](#))

Ces textes ont été envoyés à la **commission des affaires sociales**, avec une saisine pour avis de la **commission des lois** sur la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir.

Ces textes feront l'objet d'une discussion générale commune.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission :

lundi 22 septembre à 12 heures

- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 24 septembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 2 octobre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 7 octobre en début d'après-midi et à la suspension du soir et mercredi 8 octobre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 2 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 6 octobre à 15 heures

Mercredi 8 octobre 2025

À 16 h 30 et le soir

Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs ([n° 662, 2024-2025](#)) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au droit à l'aide à mourir ([n° 661, 2024-2025](#))

Jeudi 9 octobre 2025

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs ([n° 662, 2024-2025](#)) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au droit à l'aide à mourir ([n° 661, 2024-2025](#))

Eventuellement jeudi 9 octobre 2025

À 9 h 30 et 14 h 30

Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs ([n° 662, 2024-2025](#)) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au droit à l'aide à mourir ([n° 661, 2024-2025](#))

Mardi 14 octobre 2025

À 14 h 30 et le soir

Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs ([n° 662, 2024-2025](#)) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au droit à l'aide à mourir ([n° 661, 2024-2025](#))

Mercredi 15 octobre 2025

Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs ([n° 662, 2024-2025](#)) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au droit à l'aide à mourir ([n° 661, 2024-2025](#))

Jeudi 16 octobre 2025

À 10 h 30, 14 h 30 et le soir

Éventuellement, suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs ([n° 662, 2024-2025](#)) et de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au droit à l'aide à mourir ([n° 661, 2024-2025](#))

Mardi 21 octobre 2025

À 14 h 30

Explications de vote des groupes puis scrutins publics solennels sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs (n° 662, 2024-2025) et sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au droit à l'aide à mourir (n° 661, 2024-2025)

Ces textes feront l'objet d'explications de vote communes.

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 20 octobre à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 21 octobre à 12 h 30